

> Médecins omnipraticiens

Lettre d'entente n° 393 pour la clientèle en attente au GAMF : visite pour un patient non inscrit collectivement

Contrairement à ce qui est indiqué dans la section 1.2.2 de l'[infolettre 176](#) du 16 septembre 2024, à compter du 28 novembre 2024, vous n'avez plus à indiquer l'élément de contexte **Visite effectuée pendant une plage de rendez-vous réservée pour le GAP** lorsque vous effectuez une visite auprès d'un patient non inscrit collectivement au sein de votre groupe et qui est vu dans une plage GAP.

Vous n'avez pas à modifier vos factures déjà transmises avec cet élément de contexte. L'avis est modifié en conséquence.

c. c. : Agences de facturation commerciales

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)